

Décision IRSN n°00277 portant délégation de signature

Le Directeur général de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN),

- Vu les articles L592-45 à L592-49 et R592-39 à R592-61 du code de l'environnement,
- Vu le Décret du 21 avril 2021 portant renouvellement des fonctions du directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire - M. NIEL (Jean-Christophe),
- Vu la note d'organisation IRSN N°1 modifiée relative aux conditions générales d'organisation et de fonctionnement de l'IRSN,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Monsieur François BARRÉ**, adjoint au directeur de PSN-RES, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), tout acte relatif à la participation de l'IRSN au Governing Board et aux missions de celui-ci telles que définies dans l'article 3 de l'accord de collaboration relatif audit projet intitulé « OECD/NEA FRAMEWORK FOR IRRADIATION EXPERIMENTS (FIDES) » et dont la référence interne IRSN est 21759, pour la durée dudit projet et en particulier :

- la signature des procès-verbaux du Governing Board ;
- l'approbation des modifications des conditions techniques et/ou financières au travers de la modification des annexes B et C de l'accord de coopération en accord avec les dispositions dudit accord ;
- la prolongation de l'accord de collaboration en accord avec les dispositions dudit accord.

Article 2

Le délégataire doit rendre compte au délégant des signatures effectuées en vertu de la présente décision.

Article 3

La présente décision prend effet à compter de la date de sa publication sur le site internet de l'IRSN.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le

Le Directeur général de l'IRSN

Jean-Christophe NIEL